



Mairie
de
VALLÈGUE
(Haute-Garonne)

Republique Française

Extrait du registre des délibérations

COMMUNE DE VALLÈGUE

Délibération n° 2022-11-04

SEANCE 14 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 14

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vallègue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rémy ZANATTA, Maire.

Date de convocation et publication : 8 novembre 2022

Assistaient à la séance : ZANATTA Rémy, CAUSSINUS Serge, ROUX Patrick, TUDELA François, GALTIER Patrice, RICHER Pascale, CARRIÈRE Jean-Louis, GUILLES Bernard, DEVORA Daniel, ZINDEL Laurent.

Membres absents et excusés : PINAUD Jérôme a donné procuration à CARRIÈRE Jean-Louis, BEY-CREUX Céline a donné procuration à RICHER Pascale, SABLAYROLLES Evelyne a donné procuration à ROUX Patrick, MALET Jacques a donné procuration à ZINDEL Laurent.

Membre absent excusé : ESCRIEUT Patrice

Secrétaire de séance : CAUSSINUS Serge

Objet : Acquisition de matériel de sonorisation en vue de proposer des concerts dans la salle des fêtes et demande de subventions

31290 VALLÈGUE • Téléphone : 05 61 27 14 52 • Fax : 05 62 71 24 65

Courriel : mairiedevallegue@wanadoo.fr

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'acquisition d'une sonorisation pour des concerts était prévu en investissement au budget primitif sous numéro d'opération 260 pour un montant maximum de 5000€ TTC.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis :

Fournisseur	Référence	HT	TTC
SUNSET MUSIC 31 Av. Larrieu 31100 TOULOUSE	Enceinte amplifiée portative YAMAHA et tous ses accessoires	2480.83€	2977.00€

Monsieur le Maire propose d'approuver ce devis et de demander au Conseil Départemental une subvention au taux le plus élevé possible.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

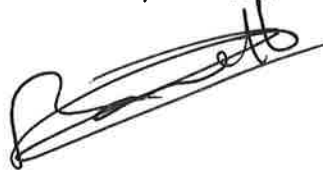
- D'accepter le devis de la société SUNSET MUSIC
- De demander une subvention au Conseil Départemental de la Haute-Garonne, au taux le plus élevé.

ADOPTÉ : à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré à Vallègue les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Rémy ZANATTA



Transmission au représentant de l'Etat le : 17/11/2022

Publicité électronique le : 17/11/2022

SUNSET MUSIC
31 AVENUE DE LARRIEU
31100 TOULOUSE

Té : 05.62.87.17.88

SIRET : 51280988800038

Devis N°	Date	Client
DE1370	08/11/2022	MARIEDEVILLE

MAIRIE DE VALLEGE
2 Pl. de la Mairie
31290 Vallègue

Référence	Désignation	Quantité	P.U. HT	% REM	Remise HT	Montant HT	TVA
DIVERS	Mipro - CDM-2A	1.00	232.50			232.50	5
NYC3MPS2C...	CALBE Y MINI JACK	1.00	15.00			15.00	5
STAGEPASS...	ENCEINTE AMPLIFIE	1.00	880.83			880.83	5
SPSQ10SET	PACK DE 2 PIEDS + HOUSSE	1.00	41.87			41.87	5
DXS12	CAISSON DE BASSE AMPLIFIE 12"	1.00	774.17			774.17	5
M850SOLO	M850 UHF	2.00	165.83			331.67	5
DIVERS	forfait cablage	1.00	125.00			125.00	5

Code	Base HT	Taux TVA	Montant TVA
5	2 480,83	20,00	496,17

Total HT	2 480,93
Net HT	2 480,83
Total TVA	496,17
Total TTC	2 977,00
NET A PAYER	2 977,00

Pénalités de retard (taux annuel) : 10,00% - Escompte pour paiement anticipé (taux mensuel) : 1,50%
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40,00 €

RESERVE DE PROPRIETE : Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement du prix par l'acheteur. Notre droit de revendication porte aussi bien sur les marchandises que sur leur prix si elles ont déjà été revendues (Loi du 12 mai 1980).

08/11/2022

